



Actualisé le 17/10/26

RECYCLAGE CHEF DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE

DUREE

21h (3 jours)

PUBLIC

Titulaire du diplôme SSIAP3 depuis moins de 3 ans

PRE REQUIS

- SSIAP3 ou ERP ou IGH 3
- Qualification de Secourisme valide

EVALUATION ET VALIDATION

Présence obligatoire

Contrôle continu.

Délivrance d'une attestation de formation

Maintien et Actualisation des

Compétences :

Tous les 36 mois

OBJECTIF

Remettre à jour le diplôme de Chef de Service de Sécurité Incendie, obligation de maintien des connaissances (Article 7-Arrêté du 02/05/2005 modifié).

PROGRAMME

JOUR 1 : Réglementation, Évolution Législative et Droit (7 heures)

Séquence 1 - Évolutions Réglementaires (Matin - 4h)

Mettre à jour ses connaissances sur l'évolution des textes réglementaires applicables aux ERP, IGH et bâtiments soumis à la sécurité incendie.

- o Évolution législative : Recodification du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) et impact sur la gestion du chef de service. Actualisation normative : arrêtés récents concernant la sécurité dans les ERP (notamment les installations provisoires, estrades, gradins) et évolution de la réglementation pour les Immeubles de Grande Hauteur (IGH) / Immeubles de Moyenne Hauteur (IMH).
- o Obligations du chef d'établissement : Rôle de conseil du SSIAP 3 auprès de la direction et responsabilité en matière de sécurité incendie.

Séquences 2 & 5 - Notions de Droit et Accessibilité (Après-midi - 3h)

Appréhender les responsabilités juridiques et intégrer les règles d'accessibilité.

Notions de droit civil et pénal (Séquence 2) :

- o Responsabilité civile et pénale de l'exploitant, du délégataire et du chef de service.
- o Délégation de pouvoir et de signature.
- o Code du Travail (obligations de l'employeur en matière de sécurité du travail).
- o Accessibilité des personnes handicapées (Séquence 5) Réglementation relative à l'accessibilité dans les ERP et IGH.
- o Conception et maintien opérationnel des Espaces d'Attente Sécurisés (EAS).
- o Prise en compte du handicap lors d'une évacuation.

JOUR 2 : Maintenance, Moyens de Secours et Analyse des Risques (7 heures)

Séquences 3 & 7 - Fonction Maintenance et Moyens de Secours (Matin - 4h)

Assurer le suivi des contrôles réglementaires, la maintenance technique et l'alerte.

Fonction maintenance (Séquence 3) :

- o Obligation de maintenance et vérifications périodiques des installations techniques (électricité, désenfumage, éclairage de sécurité).
- o Suivi des contrats d'entretien et exploitation du Registre de Sécurité.
- o Organisation de la surveillance des travaux par point chaud (Permis de feu).

Moyens de secours et d'alerte (Séquence 7) :

SARL TLF : TOUTE LA FORMATION-

Autorisation n° 95970130997 du 07 septembre 2005 par la Préfecture de la Guadeloupe

Agrément CNAPS FOR-971-2026-29-12-20210586754 valable jusqu'au 29/12/2026 – Certification QUALIOP1 N°147OFInd5 du 06/02/2024 au 24/03/2027 -

Agrément SSIAP N° 2026-0025 valable jusqu'au 13/10/2031 - Agrément SST N°H31041/2018/SST-01/O/20 valable jusqu'au 15/10/2028 - Imm.Magic3 rue

A.Miles - 97122 BAIE MAHAULT - Siret 48261013600046 – APE 8559A - ☎ 0590 98 26 06 - tlfag97@gmail.com

- o Évolution technologique des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI).
- o Nouvelles normes de transmission de l'alerte (déploiement de la VoIP / téléphonie mobile suite à la fin du RTC et du cuivre).

Séquence 6 - Analyse des Risques (Après-midi - 3h)

Identifier, évaluer et prévenir les risques d'incendie et de panique au sein d'un établissement.

- o Méthodologie d'analyse des risques (identification des vulnérabilités, évaluation des charges calorifiques).
- o Rédaction du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) pour la partie incendie.
- o Élaboration des consignes d'exploitation et d'intervention.
- o Plan d'organisation des secours et plans d'évacuation / d'intervention.

JOUR 3 : Étude de Cas, Direction Opérationnelle et Évaluation (7 heures)

Séquence 4 - Étude de Cas et Audit Sécurité (Matin - 4h)

Mettre en pratique les compétences de gestion d'un service de sécurité sur un projet concret ou un bâtiment existant.

Analyse d'un dossier technique ou d'un projet d'aménagement :

- o Étude de plans, vérification de la conformité réglementaire (dégagements, isolement, désenfumage, moyens de secours).
- o Préparation à la présentation devant une Commission de Sécurité.

Gestion budgétaire et managériale :

- o Organisation du service SSIAP (dimensionnement des équipes, gestion des plannings).

Synthèse Pratique, Retours d'Expérience et Évaluation (Après-midi - 3h)

Restituer les travaux, échanger sur les retours d'expérience et valider les acquis.

- o Restitution de l'étude de cas : Présentation orale et échanges de bonnes pratiques entre pairs.

Retours d'expérience (REX) : Analyse de faits marquants, sinistres ou évolutions managériales récents.